



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

services d'urgence

Question au Gouvernement n° 1480

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Bacquet.

M. Jean-Paul Bacquet. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat à la santé. («Ah !» sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Monsieur le secrétaire d'Etat, les services d'urgence, les SAMU, les SMUR des hôpitaux fonctionnent en France avec entre 80 % et 95 % de médecins sans statut ou dont le statut est précaire. Dans les centres hospitaliers généraux, il s'agit d'assistants généralistes. Dans les centres hospitaliers universitaires, il s'agit de médecins attachés vacataires. Cela n'est pas sans poser problème dans le service public hospitalier, car la multiplication des gardes de nuit, des gardes de week-end, des changements de site ne permet pas toujours à ces médecins d'assurer les soins dans les meilleures conditions de sécurité. En outre, lassés d'attendre un éventuel et hypothétique statut, ils désertent le service hospitalier public pour pratiquer une activité libérale. Cela a d'ailleurs été l'une des raisons de leur grève.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ma question est simple: les médecins urgentistes peuvent-ils espérer bénéficier un jour du statut de praticien hospitalier ?

M. François Vannson. Très bien !

M. Jean-Paul Bacquet. D'autre part, peut-on envisager, dans les années qui viennent, des créations de postes en nombre suffisant pour garantir le bon fonctionnement des SAMU, des SMUR et des services d'urgence, éléments essentiels d'une politique volontariste dans le domaine de l'urgence, dont nous mesurons tous la place indispensable dans la santé publique ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

M. Bernard Accoyer. Et Bernard Kouchner ?

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Bernard Kouchner ou moi-même, c'est la même chose. (Exclamations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. Bernard Accoyer. Ce n'est pas ce que dit M. Kouchner.

M. Thierry Mariani. Non, ce n'est pas la même chose: M. Kouchner, lui, ne sait pas ce qu'il dit.

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Dès notre arrivée, Bernard Kouchner et moi-même avons considéré que les services d'urgence étaient une priorité, car ils constituent pour beaucoup de nos concitoyens leur premier contact avec l'hôpital. Dès l'année dernière, nous avons demandé aux directeurs des agences régionales d'hospitalisation de faire de l'organisation des urgences une des priorités des nouveaux schémas régionaux d'organisation de la santé, que nous allons examiner cet été. Dès l'année dernière encore, nous avons créé 170 postes de praticiens hospitaliers, autorisé des postes à mi-temps et modifié les conditions d'accès au concours de praticien hospitalier.

Ces mesures se justifient par le fait que neuf millions de nos concitoyens sont admis chaque année aux urgences, parfois gravement atteints à la suite d'un accident ou d'une maladie, et souvent angoissés, soit parce que leur enfant est concerné, soit parce qu'ils ont des problèmes psychiatriques, soit parce qu'ils sont en très grande difficulté. Des hommes et des femmes les accueillent, font un premier diagnostic, donnent les premiers

soins, et dirigent les patients vers les services les plus à même de régler les problèmes.

Or, force est de reconnaître que ni l'hôpital ni nous-mêmes n'avons su jusqu'à présent traiter ces généralistes, qui sont pour l'essentiel des vacataires, à la hauteur du métier qu'ils font, et qu'ils font jour et nuit. Aujourd'hui, un vacataire est payé 52 francs de l'heure. Voilà la réalité.

M. Albert Facon. C'est vrai !

M. Arnaud Lepercq. C'est inacceptable !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. La grève qu'ils ont faite, Bernard Kouchner et moi-même l'avons bien comprise. (Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.) Elle a été digne, car les malades n'en ont pas pâti. L'accord que nous avons conclu avec eux va bien au-delà de l'amélioration des rémunérations. Des postes de contractuels de deux ans ont été mis en place, en attendant qu'ils puissent passer le concours. Dès le 1er juillet, trente postes de praticiens hospitaliers complémentaires seront créés, et cent autres en 2000 et 2001. En outre, l'Etat paiera dorénavant la formation des contractuels pour qu'ils puissent passer le concours et être des praticiens hospitaliers à part entière.

Mais au-delà de leur situation propre, les urgentistes ont mis le doigt sur le problème essentiel. J'étais hier au service des urgences de l'hôpital Saint-Antoine, l'un des plus difficiles, qui reçoit 40 000 personnes par an, et notamment de nombreux jeunes atteints de problèmes psychiatriques lourds. Les urgentistes ont su montrer que c'est l'hôpital dans son ensemble qui devait évoluer pour assurer une plus grande écoute à ceux qui arrivent brutalement. Ceux qui travaillent dans des services parfois très spécialisés, dans des plateaux techniques de pointe, doivent pouvoir se mettre à la disposition des hommes et des femmes qui sont dans l'angoisse la plus grande.

On peut rendre hommage à ces urgentistes, dont dépend l'image de l'hôpital à l'extérieur, et qui jusqu'à présent, il faut bien le dire, n'ont pas été traités comme ils le méritent. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. Jean Charroppin. Et la réponse ? Vous n'avez rien dit !

M. René André. C'est incroyable !

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1480

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 1999, page 6533

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 juin 1999